

**ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DE LA POPULATION DU MANITOBA APRÈS
L'ÉLECTION PROVINCIALE DE 2019**

Résumé

Élections Manitoba a retenu les services de l'entreprise PRA Inc. pour réaliser une enquête auprès de la population après l'élection provinciale de septembre 2019. PRA a conçu le questionnaire en consultation avec des représentants d'Élections Manitoba, en s'inspirant d'enquêtes similaires réalisées dans le passé (c.-à-d. après les élections provinciales de 1999, 2003, 2007, 2011 et 2016). Alors que les enquêtes précédentes reposaient sur des appels téléphoniques à composition aléatoire à un groupe de participants choisis, en 2016 et 2019 l'enquête a été réalisée au moyen du panel de PRA pour le Manitoba. Elle a eu lieu du 19 au 26 septembre auprès de 600 adultes manitobains qui avaient le droit de voter à l'élection provinciale de 2019.

Votants et abstentionnistes

À la question de savoir s'ils avaient voté à la récente élection provinciale, 87 % des répondants ont répondu avoir voté, soit un pourcentage bien plus élevé que la participation réelle au scrutin. Cela tient en partie à la volonté de certains répondants de se conformer aux normes socialement acceptables en déclarant avoir voté alors qu'ils ne l'ont pas fait. Cela reflète également le peu d'intérêt des abstentionnistes à participer à une enquête sur l'élection et le fait que les groupes les moins susceptibles de voter (p. ex., jeunes, personnes de passage ou isolées) ont moins de chances d'être représentés dans le panel.

Les votants sont souvent constants : s'ils votent à une élection, ils revoteront par la suite. Les abstentionnistes font rarement preuve de constance lorsqu'il s'agit de voter – le fait qu'une personne n'ait pas voté à la récente élection provinciale n'indique pas nécessairement qu'elle n'a pas voté aux élections précédentes.

En 2019, comme nous l'avons constaté dans le passé, les votants sont généralement plus âgés que les abstentionnistes. De plus, les votants vivent souvent dans la province depuis plus longtemps, ont une plus grande proportion de retraités et déclarent aussi des revenus personnels plus élevés. À l'inverse, les abstentionnistes sont souvent plus jeunes, vivent généralement dans la province depuis moins de temps, sont plus susceptibles d'indiquer qu'ils sont sans emploi et déclarent des revenus personnels moins élevés. Bien sûr, certaines de ces différences découlent simplement de l'âge. Pour d'autres caractéristiques (p. ex., sexe, lieu, nombre d'électeurs admissibles dans le foyer), on ne constate aucune différence entre les votants et les abstentionnistes. Il existait néanmoins entre les votants et les abstentionnistes des différences notables au niveau des attitudes, des connaissances et du comportement qui ont vraisemblablement contribué à leur décision de voter ou de s'abstenir.

Expérience pendant l'élection

Environ 9 répondants sur 10 ont fait savoir que leur nom figurait sur la liste électorale de l'élection provinciale de 2019. Même si cette élection était la première au Manitoba à ne pas s'accompagner d'un recensement complet des ménages, plus de 1 répondant sur 10 (11 % des votants et 14 % des abstentionnistes) ont indiqué que leur ménage avait fait l'objet d'un recensement porte-à-porte. Dans l'ensemble, environ 1 répondant sur 6 (16 %) s'est rendu sur le site Web d'Élections Manitoba pour s'inscrire, pour vérifier si son nom figurait sur la liste ou

pour mettre à jour des renseignements le concernant. Environ 1 votant sur 5 (19 %) a pris cette précaution par comparaison avec 3 % des abstentionnistes.

Les répondants qui se sont rendus sur le site Web d'Élections Manitoba pour s'inscrire, pour vérifier si leur nom figurait sur la liste ou pour mettre à jour les renseignements ont été généralement satisfaits de leur expérience en ligne (83 %) et du processus d'inscription (76 %). Le pourcentage de répondants qui n'ont pas été satisfaits de leur expérience en ligne et du processus d'inscription a été de seulement 4 % et 2 %, respectivement.

La plupart des répondants se rappellent avoir reçu une carte d'information des électeurs où figuraient leur nom, leur adresse et leur centre de scrutin. Parmi les votants, 93 % se rappellent avoir reçu la carte. Un pourcentage moins élevé (80 %) des abstentionnistes se rappellent l'avoir reçue. Parmi les personnes qui ont reçu la carte, la quasi-totalité des votants (95 %) et des abstentionnistes (97 %) ont indiqué que le nom et l'adresse figurant sur la carte étaient corrects. La quasi-totalité (98 %) des répondants ont fait savoir que tous les renseignements dont ils avaient besoin étaient fournis sur la carte.

Deux répondants sur trois (66 %) croyaient que si le nom d'une personne ne figurait pas sur la liste électorale, la personne avait quand même le droit de voter. Les votants étaient plus enclins que les abstentionnistes à dire que les personnes dont le nom ne figurait pas sur la liste avaient quand même le droit de voter. Peu de répondants indiquaient qu'une personne ne pouvait voter que si son nom figurait sur la liste électorale, mais un grand nombre de votants (28 %) et d'abstentionnistes (51 %) ignoraient si cela était vrai ou pas.

Environ 8 répondants sur 10 ont indiqué qu'une personne qui n'est pas en mesure de voter le jour du scrutin peut prendre d'autres dispositions. À la question de savoir quelles options s'offraient aux personnes qui étaient dans l'incapacité de voter dans un centre de scrutin ordinaire le jour du scrutin, près de 3 répondants sur 4 ont spontanément indiqué qu'elles pouvaient recourir aux centres de scrutin par anticipation ou au « vote anticipé avant l'élection ».

Pendant l'élection provinciale de 2019, le vote par anticipation s'est tenu huit jours avant le jour du scrutin. La plupart des répondants semblaient être au courant du vote par anticipation. Tout électeur admissible pouvait voter à tout centre de scrutin par anticipation, quelle que soit la circonscription électorale dans laquelle il résidait. Environ 9 répondants sur 10 (93 %) étaient d'accord (du moins dans une certaine mesure) avec l'énoncé selon lequel les centres de vote par anticipation étaient ouverts une semaine avant le jour du scrutin, et plus de 8 répondants sur 10 (84 %) étaient d'accord (du moins dans une certaine mesure) avec l'énoncé selon lequel tout électeur admissible pouvait voter à n'importe quel centre de scrutin par anticipation. Pour chaque énoncé, les abstentionnistes ont été moins enclins que les votants à être d'accord. La quasi-totalité des répondants (97 %) étaient d'accord (du moins dans une certaine mesure) avec l'énoncé selon lequel il fallait montrer une pièce d'identité pour voter le jour du scrutin. De même, 9 répondants sur 10 (94 %) étaient d'accord (du moins dans une certaine mesure) avec l'énoncé selon lequel il fallait montrer une pièce d'identité pour voter par anticipation.

Les votants étaient plus enclins que les abstentionnistes à souscrire fortement à tous ces énoncés. Les abstentionnistes étaient plus enclins que les votants à y souscrire dans une certaine mesure ou à indiquer qu'ils ne savaient pas.

Expérience de vote

De toutes les personnes ayant indiqué avoir voté au cours de la récente élection provinciale, 7 sur 10 l'ont fait à un centre de scrutin ordinaire le jour du scrutin. Environ 3 sur 10 ont voté à un centre de scrutin par anticipation. Ces résultats sont semblables à ceux de 2016, mais représentent une hausse sensible par rapport aux enquêtes antérieures. Le pourcentage des votants qui déclarent avoir utilisé des centres de scrutin par anticipation a augmenté de façon soutenue depuis 2003, ce qui reflète les modifications apportées au vote par anticipation et une meilleure information du public concernant ces possibilités.

Il a été demandé aux personnes qui ont voté à un centre de scrutin par anticipation s'ils avaient prévu d'utiliser ce lieu de vote ou si elles l'avaient trouvé par hasard et décidé d'y voter. Environ 9 électeurs ayant voté par anticipation sur 10 (92 %) ont indiqué avoir prévu d'utiliser le centre de scrutin par anticipation, tandis que moins de 1 sur 10 (8 %) ont déclaré l'avoir trouvé par hasard. Deux répondants sur trois ont déclaré que, sans le vote par anticipation, ils auraient très probablement voté, tandis que 1 sur 5 a indiqué qu'il n'aurait probablement pas voté.

En 2019, des moyens technologiques ont été utilisés aux centres de scrutin par anticipation pour faciliter la gestion de la liste électorale. Environ 4 électeurs ayant voté par anticipation sur 10 savaient que des moyens technologiques étaient utilisés à leur lieu de scrutin. Parmi ceux qui le savaient, 3 sur 4 (75 %) affirmaient qu'ils comprenaient l'intention de la technologie, peu (6 %) s'inquiétaient de la protection des renseignements personnels et une faible majorité (53 %) estimaient que l'utilisation de la technologie améliorerait le scrutin (la plupart des autres [38 %] indiquaient que cela ne faisait aucune différence).

Quelques votants (7 %) se sont identifiés comme des personnes handicapées. La plupart de ces votants étaient satisfaits ou très satisfaits (89 %) du soutien apporté dans leur centre de scrutin pour s'adapter à leur handicap au moment du vote.

La quasi-totalité des répondants qui avaient voté ont déclaré que l'emplacement de leur centre de scrutin était pratique, 83 % le qualifiant de très pratique. Comme cela a été le cas dans des enquêtes précédentes, la quasi-totalité des votants à l'élection de 2019 ont déclaré que le personnel du centre de scrutin était poli et courtois (98 %) et bien renseigné (94 %). La quasi-totalité des votants ont indiqué avoir été traités équitablement ou très équitablement au moment du vote (99 %). La quasi-totalité des votants ont déclaré avoir reçu tous (84 %) ou la plupart (12 %) des renseignements dont ils avaient besoin pendant le processus électoral.

La quasi-totalité des votants ont indiqué avoir été satisfaits ou très satisfaits du temps nécessaire pour voter (93 %). La grande majorité des votants ont indiqué avoir également été satisfaits ou très satisfaits de leur expérience de vote (93 %).

Nous avons demandé aux votants s'ils avaient eu des problèmes pour voter et s'ils avaient des suggestions sur la façon d'améliorer l'expérience de vote. Plus de 8 votants sur 10 ont fait savoir qu'ils n'avaient eu aucun problème et n'ont offert aucune suggestion. Les 17 % restants ont fait des suggestions, par exemple l'accélération du processus de scrutin en personne (4 %), une meilleure formation du personnel électoral (3 %) et la réduction du nombre d'erreurs dans la liste électorale (2 %).

Publicité d'Élections Manitoba

Nous avons demandé aux répondants si, pendant la récente élection provinciale, ils se rappelaient avoir vu ou entendu des annonces publicitaires incluant l'énoncé « Votre vision du Manitoba devrait vous inclure ». Environ 1 Manitobain sur 3 a confirmé se souvenir de telles annonces.

Les personnes qui ont déclaré se souvenir des annonces publicitaires ont le plus souvent défini le message principal comme étant axé sur l'importance de voter, c.-à-d. : ils ont une voix ou une occasion d'exprimer leur opinion (29 %); ils devraient aller voter (27 %); tout le monde devrait voter (11 %); grâce au vote, le gouvernement reflétera mieux la collectivité (11 %).

À la question de désigner l'organisation qui était, à leur avis, responsable de ces messages publicitaires, 4 répondants ayant déclaré se souvenir de ces annonces sur 10 ont mentionné Élections Manitoba.

Dans l'enquête en ligne, nous avons pu présenter plusieurs annonces publicitaires diffusées avant l'élection provinciale. Dans l'ensemble, environ 8 répondants sur 10 ont indiqué avoir vu ou entendu au moins une de ces annonces à la radio (57 %), à la télévision (36 %), dans la presse écrite (33 %), sur un panneau publicitaire (35 %), sur un site Web (25 %) ou dans les transports en commun (19 %). Dans l'ensemble, les abstentionnistes sont moins susceptibles que les votants de se rappeler l'une de ces annonces publicitaires. La plupart des répondants qui avaient vu ou entendu une annonce étaient d'accord (dans une certaine mesure ou fortement) sur le fait que l'annonce leur disait que *quelles que soient les circonstances, chaque vote compte* (89 %).

Conclusion

Comme par le passé, les répondants ont dans l'ensemble fait part d'une très bonne expérience à l'égard du processus électoral. Peu de répondants ont suggéré des améliorations.

Il s'agissait de la première élection provinciale tenue sans recensement complet. L'élection reposait sur une liste électorale permanente fondée sur le dernier recensement effectué pour l'élection de 2016 et mise à jour en s'appuyant sur des sources tierces et sur les corrections apportées en ligne par les Manitobains.

La liste électorale permanente ne semble pas avoir eu d'incidence sur les électeurs admissibles. La grande majorité des électeurs admissibles ont supposé qu'ils étaient « déjà sur la liste ». Certains votants (et quelques abstentionnistes) se sont rendus sur le site Web d'Élections Manitoba pour s'inscrire, vérifier si leur nom était sur la liste ou mettre à jour les renseignements les concernant. La grande majorité des personnes qui ont consulté le site ont eu une expérience positive et ont été satisfaites de leurs expériences d'inscription et en ligne.

La carte d'information des électeurs semble avoir servi aux fins prévues. La grande majorité des électeurs admissibles, qu'ils aient voté ou pas, se rappellent avoir reçu une carte d'information des électeurs. Parmi eux, seules quelques personnes ont déclaré que les renseignements étaient incorrects ou que la carte ne fournissait pas tous les renseignements dont ils avaient besoin.

Néanmoins, un grand nombre de Manitobains avaient des doutes quant à leur droit à voter si leur nom ne figurait pas sur la liste électorale. Même si une majorité d'entre eux estiment pouvoir voter dans ce cas, un nombre important de votants et d'abstentionnistes ont indiqué qu'ils ne savaient pas s'ils pouvaient voter dans l'éventualité où leur nom ne figurait pas déjà sur la liste.

Autrement dit, ils ne savaient qu'ils pouvaient s'inscrire sur la liste aux centres de scrutin anticipé ou le jour du scrutin.

Cela dit, l'expérience électorale des Manitobains a généralement été très positive pendant l'élection provinciale de 2019. La plupart des Manitobains ont fait savoir que l'emplacement de leur centre de scrutin était pratique, que le personnel qui l'y avait accueilli était poli, courtois et bien renseigné, qu'ils avaient été traités équitablement pendant le processus et qu'ils avaient reçu tous les renseignements dont ils avaient besoin. Ils ont également déclaré être satisfaits du temps nécessaire pour voter et de l'expérience électorale dans son ensemble.